



Raphael Contel, Anne Laure Bandle, Bernard Knodel, Marc-André Renold

Mars 2012

## Affaire Chasuble – Paraguay et Musée d’ethnographie de Neuchâtel et François Machon

*Musée d’ethnographie de Neuchâtel – Private person/personne privée – Paraguay – Antiquity/antiquités – Indigenous object/objet autochtone – Spoils of war/butins de guerre – Diplomatic channel/voie diplomatique – Ad hoc facilitator/facilitateur ad hoc – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Breach of contract/violation du contrat – Donation*

*En 1889, le Musée d’ethnographie de Neuchâtel (MEN) reçoit en don une chasuble probablement spoliée au Paraguay pendant la guerre de la Triple Alliance (1864-1870). En 1926, le médecin neuchâtelois François Machon, alors Consul du Paraguay à Lausanne, propose au MEN le retour de la chasuble en échange du don de sa collection ethnographique, ce que le MEN accepte.*

*I. Historique de l’affaire; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources.*

CENTRE DU DROIT DE L’ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d’auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Butins de guerre

- Pendant la guerre de la Triple Alliance entre l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil contre le Paraguay (1864-1870), des spoliations sont réalisées lors de la prise de la capitale paraguayenne par les Alliés (1868)<sup>1</sup>.
- En 1889, une chasuble (en réalité une dalmatique) est donnée au Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) par M. Wuille-Bille, alors Consul de la République d'Argentine à Neuchâtel. Sur l'étiquette accompagnant le vêtement sacerdotal, on pouvait lire selon la retranscription de Théodore Delachaux, conservateur du MEN, « Chasuble de la Cathédrale de l'Assuncion du Paraguay, travail européen vraisemblablement espagnol » et, à l'envers, « cette chasuble fut enlevée de la Cathédrale de l'assomption [sic] du Paraguay pendant la guerre de 1868 entre le Paraguay, sous Lopez, et les troupes combinées du Brésil et de la République argentine ».
- En 1926, un médecin neuchâtelois, François Machon, alors Consul du Paraguay à Lausanne, propose au MEN de retourner la chasuble au Paraguay en échange du don de sa collection d'objets ethnographiques et archéologiques. Ces objets avaient été acquis ou découverts par ses soins lors d'un voyage d'exploration en Patagonie (1892). M. Machon suggère de procéder à la restitution lors de la venue du Ministre du Paraguay à Genève pour l'Assemblée de la Société des Nations, la transaction entre lui-même et le MEN devant rester confidentielle. L'accord est conclu et la chasuble restituée au Ministre du Paraguay. Le MEN intègre dans sa collection les objets remis par M. Machon<sup>2</sup>. Il s'agit notamment de flèches, arcs, racloirs pour peaux, d'une pipe, d'un fuseau, de manteaux, de photographies, etc. La donation était assortie d'une charge d'exposition.

## II. Processus de résolution

### Voie diplomatique – Facilitateur ad hoc (donateur) – Négociation – Accord transactionnel

- M. Machon, au fait de la donation de la chasuble au MEN par M. Wuille-Bille, négocie avec l'institution la possibilité d'opérer un retour en « échange » de la donation de ses propres collections. Il est donc non seulement l'initiateur du processus de restitution de la chasuble, mais joue également un rôle important dans l'obtention d'un accord. Par ailleurs, le médecin neuchâtelois intervient comme intermédiaire confidentiel dans les négociations entre le MEN et le Paraguay.
- Le retour du vêtement sacerdotal se fait par la voie diplomatique ; le Ministre du Paraguay, représentant étatique, intervient lors de la remise.

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier M. Bernard Knodel, Conservateur adjoint au Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN), pour son implication dans la rédaction et l'élaboration de la présente fiche ainsi que pour les documents du MEN qu'il a bien voulu nous communiquer.

<sup>2</sup> Les objets figurent à l'inventaire (MEN IV.C.56 à 104).

### III. Problèmes en droit

#### Violation du contrat

- Lors des négociations, les parties n'ont pas soulevé de considérations d'ordre juridique. Les arguments avancés concernaient plutôt de favoriser des bonnes relations entre la Suisse et le Paraguay ainsi que le faible intérêt pour le MEN de conserver le vêtement sacerdotal<sup>3</sup>.
- La donation de M. Wuille-Bille n'est pas assortie de charges ou de conditions. La question d'une éventuelle violation de ce contrat peut tout de même être soulevée, étant donné que l'objet en question a quitté les collections du MEN pour être restitué au Paraguay.

### IV. Résolution du litige

#### Donation

- La solution trouvée à cette affaire est une double donation : La chasuble est retournée au Paraguay par le MEN en « échange » de la donation de la part de M. Machon au MEN de ses propres collections.

### V. Commentaire

- En réalité, il n'y a pas eu à proprement parler de litige. En effet, le Paraguay n'a pas élevé de plainte auprès du MEN. Néanmoins, c'est par la voie diplomatique, et discrètement, que ce retour a été effectué.
- Aucune information sur les modalités d'acquisition du bien culturel par le donateur de la chasuble n'a été conservée par le MEN. L'étiquette qui accompagne la chasuble indique néanmoins explicitement qu'il s'agit d'un bien spolié<sup>4</sup>. Cette information ne semble pas avoir été pour le conservateur de l'époque un motif de refus d'entrée dans les collections.
- Les objets ethnographiques rapportés par M. Machon ont été soit achetés, soit échangés lors de son voyage en Patagonie en 1892.
- Une « triple donation » permet de faire **circuler** les biens culturels.
- Le contexte de l'époque est très différent de celui d'aujourd'hui (appréhension et évaluation des objets). La circulation des biens culturels semble plutôt reposer sur des opportunités que sur un cadre éthique ou déontologique clairement défini.

---

<sup>3</sup> Lettre de François Machon datée du 14 janvier 1926, Archives MEN.

<sup>4</sup> Etiquette accompagnant la chasuble, Archives MEN.

## VI. Sources

### a. Documents

- Etiquette accompagnant la chasuble, Archives MEN.
- Lettre de François Machon datée du 14 janvier 1926, Archives MEN.
- Note de M. Théodore Delachaux, conservateur du MEN, Archives MEN.